

INFORMATION AUX PORTEURS

CPR MONETAIRE ISR CPR CASH

15/12/2021 – MISE A JOUR DE LA DOCUMENTATION JURIDIQUE

CPR CASH :

Part P : FR0000291239

Part I : FR0010413583

CPR Monétaire ISR :

Part P : FR0010745216

Les porteurs de parts des OPC **CPR Monétaire ISR** et **CPR Cash** gérés par la société de gestion CPR Asset Management, sont informés de la modification suivante **à compter du 15/12/2021** :

Mise en place d'une commission de souscription (non acquise à l'OPC) de 1% maximum.

OPC	Part	Code ISIN	Commission de souscription non acquise au FCP
CPR CASH	Part P	FR0000291239	1,00% maximum (au lieu de : - Inférieures à 75.000 euros : 1% - Entre 75.000 euros et 149.999 euros : 0,50% - Entre 150.000 euros et 749.999 euros : 0,25% - N/A pour les souscriptions égales ou supérieures à 750.000 euros et pour les souscriptions ultérieures faites par un actionnaire détenant un encours au moins égal à 750.000 euro)
	Part I	FR0010413583	1,00% maximum (au lieu de 0,05%)
CPR Monétaire ISR	Part P	FR0010745216	1,00% maximum (au lieu de N/A)

Ces modifications n'impliquent aucune démarche spécifique de votre part et n'ont aucun impact sur votre OPC que ce soit en termes d'objectif de gestion ou de profil rendement/risque.

De plus, ces modifications ne font pas l'objet d'un agrément par l'Autorité des marchés financiers.

Les autres caractéristiques de vos OPC demeurent inchangées.

La documentation réglementaire modifiée de votre OPC (Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur –DICI-, Prospectus et Règlement) est disponible sur le site internet www.cpr-am.com

Votre conseiller habituel se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

La Direction